

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le lundi 9 juin 2025.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Elaine Pitre, Marie-Andrée Bonneau et RoseAnna Cirino

Messieurs les conseillers : René Villeneuve et Philip Panet-Raymond

EST ABSENTE :

Madame la conseillère : Stéphanie Nantel

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

La directrice du Service des finances et des affaires juridiques : Madame Justine Asselin

La trésorière : Madame Emilie Greene

À 19 h 30, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance ordinaire - 9 juin 2025

2025-06-195

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

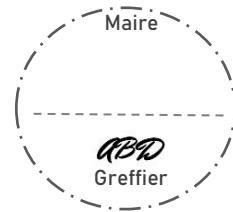
D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, en faisant les modifications suivantes :

Ajouter le point 5.3.5. 1005 - *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Mandat à l'administration municipale*

Retirer le point 5.2.8 *Remplacement de deux portes - 303, chemin de la Grande-Côte - Modification de la résolution 2024-08-293*

Ajouter le point 12.1 *Pique-nique de l'Association Frosolones - Autorisation*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
Maire	Eric Westram		X
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		



4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. Séance ordinaire - 12 mai 2025

2025-06-196

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025 sans être lu, les conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

5. URBANISME

5.1. Demande de dérogation mineure

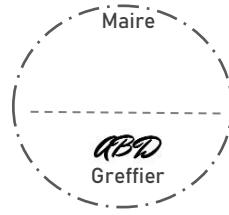
5.1.1. Dérogation mineure - Marge de recul latérale - 198, rue Maplecrest

2025-06-197

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été diffusé le 22 mai 2025 conformément à la loi et que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur ces demandes de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT



Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER pour la propriété située au **198, rue Maplecrest** l'octroi d'une dérogation mineure pour permettre une marge de recul latérale gauche de 2 mètres, pour le bâtiment actuel.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.2. Dérogation mineure - Garage détaché en cour avant - 214, rue Lucerne

2025-06-198

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été diffusé le 22 mai 2025 conformément à la loi et que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur ces demandes de dérogation mineure;

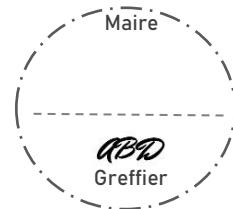
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER pour la propriété située au **214, rue Lucerne** une dérogation mineure afin de permettre un garage détaché en cour avant :

- sur un terrain d'une superficie de 914,3 m² au lieu du 1 858 m² requis;
- implanté à 3 mètres de la limite de propriété avant secondaire au lieu du 18 mètres requis;
- avec une marge de recul avant du bâtiment principal représentant moins du 50 % de la profondeur du terrain au lieu du plus de 50 % requis.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	



5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.)

Affichage

5.2.1. Affichage - 401, boulevard Labelle (Walmart)

2025-06-199

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de deux enseignes sur bâtiment, une enseigne sur le pylône nord et une enseigne sur le pylône est, pour **Walmart Place Rosemère situé au 401, boulevard Labelle**, selon les plans soumis faits par Pattison et reçus le 20 mars 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Changement(s) et/ou modification(s)

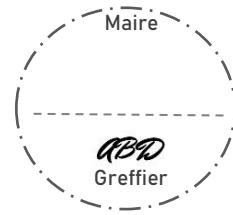
5.2.2. Revêtement extérieur - 175, rue Turcotte

2025-06-200

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :



D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de peinture du revêtement extérieur d'aluminium et de vinyle de couleur blanc crème pour la propriété sise au **175, rue Turcotte**.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.3. Agrandissement - 176, rue Maria

2025-06-201

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

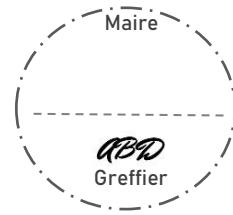
Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. l'agrandissement de la propriété au **176, rue Maria**, en cour avant et en cour latérale droite, tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, et daté du 22 avril 2025, et aux plans d'architecture préparés par Justine Desmarais, technologue professionnelle, et datés du 4 avril 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.4. Revêtement extérieur, ouvertures, galerie et marquise - 207, rue Filiatrault



2025-06-202

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification du revêtement extérieur de la façade avant, des ouvertures, de la galerie et d'ajout d'une marquise au **207, rue Filiatralt**, comme montré par le dessin de la façade avant et par les échantillons reçus le 9 avril 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.5. Garage détaché - 214, rue Lucerne

2025-06-203

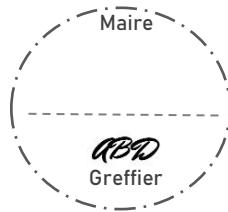
CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de construction d'un garage détaché en cour avant au **214, rue Lucerne**, tel que le plan projet d'implantation réalisé par Martin Blais, arpenteur-géomètre, en date du 6 mai 2025, portant le numéro de dossier 4772 et la minute 11203, de même que les plans de présentation réalisés par Mélissa Allard, technologue en architecture, en date du 23 octobre 2019.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		



4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.6. Revêtement extérieur - 250, rue Hertel

2025-06-204

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A le projet de peinture du revêtement extérieur en tôle en beige et gris pour la propriété située au **250, rue Hertel**, le tout selon les plans soumis par Lisette Lalande, portant le numéro de dossier K.08.35, émis en date du 2 avril 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.7. Agrandissement - 301, rue Golfridge

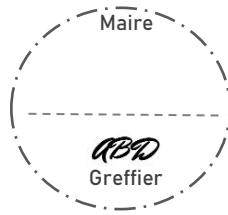
2025-06-205

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A le projet d'agrandissement du bâtiment principal au **301, rue Golfridge**, et l'ajout d'un logement intergénérationnel, selon les plans d'architecture et d'aménagement paysager soumis préparés par Dessina Plan, # de dossier 24-5963 et révisés le 6 mai 2025, selon le



plan projet d'implantation préparé par Martin Blais, dossier 4628, minute 11171, à la condition d'aligner le revêtement de pierres de l'agrandissement sur toute sa largeur, avec celui de la maison existante, afin d'assurer une uniformité visuelle et une intégration harmonieuse à l'architecture d'origine (incluant la bande de pierres à droite de l'agrandissement).

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.8. Remplacement de deux portes - 303, chemin de la Grande-Côte Modification de la résolution 2024-08-293

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Nouvelles constructions

5.2.9. Nouvelle construction - 282, rue Roland

2025-06-206

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

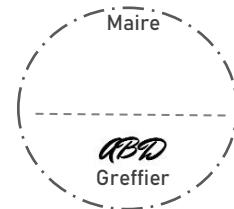
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

DE REFUSER à titre de P.I.I.A. le projet de reconstruction d'une maison unifamiliale de deux étages au **282, rue Roland**, selon les plans soumis préparés par Nantel consultant architecture, # de dossier 039-24 et effectués le 10 février 2025, selon le plan projet d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, dossier P24-136, minute 9487, dessiné par François Tremblay, pour les motifs suivants :

- L'architecture proposée ne s'inspire pas des typologies environnantes, ni dans le rythme, ni dans la forme, ni dans les dimensions et le niveau d'accès.
- L'implantation du bâtiment ne préserve pas les arbres existants.
- L'implantation n'est pas compacte et ne minimise pas son empreinte au sol.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	



2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3. Règlementation d'urbanisme

5.3.1. Demande de modification réglementaire au zonage - 223, rue William

2025-06-207

CONSIDÉRANT la demande de modification réglementaire au règlement 801 - zonage afin d'autoriser les habitations unifamiliales, les habitations unifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite développer le territoire de façon harmonieuse, viable, durable et dans une perspective de vision globale;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite accroître l'offre de logement sur son territoire;

CONSIDÉRANT les préoccupations des citoyens concernant entre autres l'intégration de nouveaux projets, les problèmes de circulation, de bruit et la hauteur des bâtiments;

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à utiliser les pouvoirs qui lui sont octroyés par l'article 93 de la *Loi 31*;

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à l'aménagement d'un projet trifamilial au 223, rue William;

CONSIDÉRANT que l'architecture devra s'intégrer au caractère architectural présent sur la rue (type unifamilial) et que le nombre d'étages autorisés ne devraient pas dépasser deux étages (environ 27 pieds) pour une meilleure intégration;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite maximiser la présence d'arbres et d'espaces verts et une gestion des eaux de ruissellement in situ, la conception des cases de stationnement devra se faire de manière écoresponsable ou être limitée à 1 case par logement;

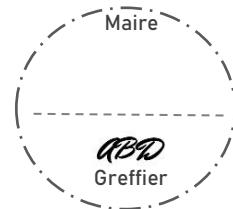
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

DE REFUSER la demande de modification réglementaire au règlement 801 - zonage;

D'INVITER le propriétaire du **223, rue William** à soumettre un projet auprès de la Ville, conforme aux considérations énoncées par la présente résolution.

Siège	Conseillers	Pour	Contre



1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3.2. Révision du Chapitre 12 sur les arbres du Règlement 801 - Zonage - Mandat au CCU

2025-06-208

CONSIDÉRANT la révision en cours du chapitre 12 du *Règlement 801 - Zonage* par le Service de l'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'article 5 du *Règlement 809 constituant le Comité consultatif d'urbanisme* stipule que le comité peut recommander des modifications au plan et aux règlements d'urbanisme sur demande du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

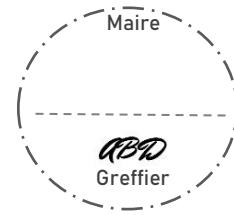
DE MANDATER les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de faire des recommandations au Conseil municipal sur les modifications à apporter au chapitre 12 du *Règlement 801 - Zonage*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

5.3.3. 800-05 - Règlement modifiant le Règlement 800-02 - Plan d'urbanisme, afin de modifier l'affectation pour une nouvelle zone - Avis de motion

2025-06-209



Le maire ERIC WESTRAM donne avis de motion qu'il sera à une séance subséquente le premier projet du *Règlement 800-05 modifiant le Règlement 800-02 - Plan d'urbanisme, afin de modifier l'affectation pour une nouvelle zone.*

5.3.4. 801-67 - Règlement modifiant le Règlement 801 - zonage, afin d'ajouter la zone H-164 - Avis de motion

2025-06-210

Le maire ERIC WESTRAM donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 801-67 - Règlement modifiant le Règlement 801 - zonage, afin d'ajouter la zone H-164.*

5.3.5. 1005 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale - Mandat à l'administration municipale

2025-06-211

CONSIDÉRANT la résolution 2024-08-293 exigeant le remplacement par une porte en bois;

CONSIDÉRANT la volonté de la majorité du Conseil d'assouplir les normes applicables de PIIA pour les immeubles patrimoniaux de moyenne à faible valeur;

CONSIDÉRANT que ce sont des interventions qui sont mineures et réversibles;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

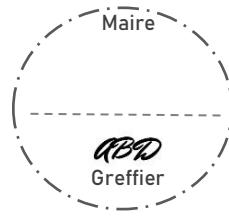
DE MANDATER l'administration municipale afin de modifier le *Règlement 1005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* en fonction des considérations ci-dessus.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4. Vente promotionnelle sous la tente du 7 au 20 juillet 2025 - Rubino (180 A, boulevard Labelle) - Autorisation

2025-06-212



CONSIDÉRANT que l'article 36 du *Règlement 794 sur la qualité de vie* interdit, de façon générale, toute activité promotionnelle sur un lieu public, à moins d'une autorisation du Conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre, tel que l'autorise ledit règlement, certaines activités promotionnelles;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'AUTORISER le commerce Rubino, situé au **180 A, boulevard Labelle**, à tenir une vente promotionnelle sous la tente du 7 au 20 juillet 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5. Demande de densification pour un projet résidentiel multifamilial - 389, chemin Grande-Côte

2025-06-213

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à l'aménagement d'un projet multifamilial d'une densité légèrement bonifiée au 389, chemin de la Grande-Côte;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite accroître l'offre de logement sur son territoire;

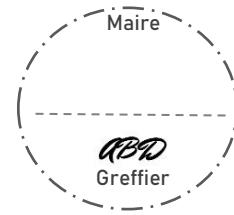
CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à utiliser les pouvoirs qui lui sont octroyés par l'article 93 de la *Loi 31*;

CONSIDÉRANT les préoccupations des citoyens concernant entre autres l'intégration de nouveaux projets, les problèmes de circulation, de bruit et la hauteur des bâtiments;

CONSIDÉRANT que la densité permise dans les zones commerciales du chemin de la Grande-Côte est limitée à 50 log/ha;

CONSIDÉRANT que l'architecture devra s'intégrer au caractère architectural présent sur le chemin de la Grande-Côte et que le nombre d'étages autorisés ne devraient pas dépasser deux étages pour une meilleure intégration;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite maximiser la présence d'arbres et d'espaces verts et, une gestion des eaux de ruissellement in situ, la conception des cases de stationnement devra se faire de manière écoresponsable;



PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'INVITER le propriétaire du **389, chemin de la Grande-Côte** à soumettre une demande complète auprès de la Ville, conforme aux considérations énoncées par la présente résolution.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.6. Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - 1, rue du Val-Marie

2025-06-214

CONSIDÉRANT la demande de nouvelle construction reçue pour la propriété du 1, rue du Val-Marie, numéro de lot 2 780 576;

CONSIDÉRANT que le *Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* permet au Conseil de demander une somme en argent correspondant à 10 % de la valeur établie du terrain comme condition préalable à la délivrance d'un permis de lotissement relativement à une opération cadastrale sur un lot immatriculé au cadastre officiel qui n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'il a résulté de la rénovation cadastrale, sans avoir au préalable respecté les dispositions prévues audit règlement;

CONSIDÉRANT qu'une cession en argent équivaudrait à une somme de 520 000 \$;

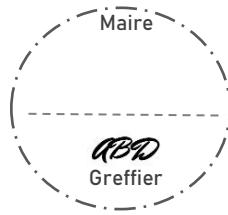
CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme adressée aux membres du Conseil;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'EXIGER du propriétaire du **1, rue du Val-Marie** le paiement d'une somme d'argent de 520 000 \$, le tout conformément aux conditions décrites dans le *Règlement 1004*.

D'AFFECTER le produit de cette perception dans le poste budgétaire 55-169-00-050 - Fonds de parcs et espaces verts.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. AUTRE RÈGLEMENTATION

6.1. 780-22 - Règlement modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement afin d'ajouter des panneaux d'arrêt sur diverses rues - Adoption

2025-06-215

CONSIDÉRANT la demande interne d'ajout de deux panneaux d'arrêt à l'intersection des rues Rosebourg et de Langloiserie;

CONSIDÉRANT que cet ajout permettra d'uniformiser la signalisation sur la rue Langloiserie et de sécuriser l'accès à la piste cyclable;

CONSIDÉRANT la demande interne d'ajout de deux panneaux d'arrêt sur Northcote où se trouve la traverse entre les stationnements de deux écoles (RHS et McCaig);

CONSIDÉRANT les travaux de piste cyclable à venir qui ajouteront aussi des cyclistes à cette traverse non protégée;

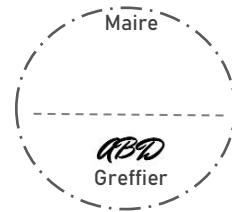
CONSIDÉRANT que la Ville souhaite améliorer la sécurité des piétons et cyclistes dans cette zone où se trouve un quartier résidentiel dense et deux écoles;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER le Règlement 780-22 modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	



6	Philip Panet-Raymond	X	
----------	----------------------	---	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 6.2. 984-02 - Règlement modifiant le règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel afin d'ajouter la notion de dépenses incompressibles - Adoption**

2025-06-216

CONSIDÉRANT que la Ville désire ajouter la notion de dépenses incompressibles dans la liste des dépenses particulières que le trésorier est autorisé à approuver et à payer d'office;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 984-02 modifiant le Règlement 984 et ses amendements, déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel afin d'ajouter la notion de dépenses incompressibles.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

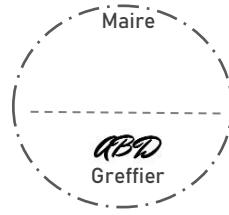
- 6.3. 1013 - Règlement concernant la circulation des véhicules lourds et des véhicules-outils - Avis de motion et dépôt**

2025-06-217

La conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 1013 concernant la circulation des véhicules lourds et des véhicules-outils* et dépose le projet de règlement.

7. CONSEIL

- 7.1. Projet de loi 103 - Déclaration commune du Réseau solidarité itinérance du Québec - Autorisation de signature**



2025-06-218

CONSIDÉRANT le Projet de loi n° 103, soit la *Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté*;

CONSIDÉRANT que la Ville est engagée dans la lutte contre l'itinérance;

CONSIDÉRANT que plusieurs Villes du Québec ont déjà signé la déclaration commune;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la Ville, la déclaration commune du Réseau solidarité itinérance du Québec pour exiger des actions concrètes et concertées pour prévenir et réduire l'itinérance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

8.1. Mesure disciplinaire - Autorisation

2025-06-219

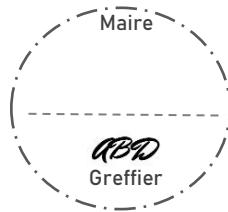
CONSIDÉRANT la nature des faits reprochés à l'employé;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une récidive;

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'AUTORISER la direction générale à suspendre l'employé no. 3615 pour une durée de 10 jours ouvrables.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		



4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2. Poste contremaître espaces verts et environnement - Nomination

2025-06-220

CONSIDÉRANT que les besoins de l'organisation requièrent l'embauche d'une personne au poste de contremaître, espaces verts et environnement;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché et qu'un processus de sélection a été tenu;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de Madame Véronique Turenne au poste de contremaître, espaces verts et environnement, avec une période de probation de 6 mois travaillés et une entrée en fonction au plus tard le 1er juillet 2025.

D'AUTORISER la dépense correspondant à l'échelon 10 de la classe 2 de l'échelle salariale des cadres et du personnel administratif non syndiqué, et ce, à même le poste budgétaire 02-311-00-141 du fonds général.

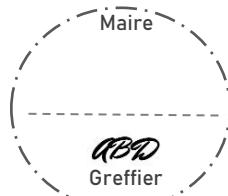
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3. Liste des employés embauchés au 1er juin 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 6.1 du Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudiquer des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1er juin 2025.

9. SERVICES JURIDIQUES



9.1. Autorisation d'ester en justice, pour et au nom de la Ville, en matière pénale
- Modification de l'annexe A

2025-06-221

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel et l'embauche de certaines personnes;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE MODIFIER l'annexe A jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, afin d'y ajouter divers règlements et autorisations d'ester en justice, pour et au nom de la Ville.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. FINANCES

10.1. Rapport financier 2024 consolidé - Dépôt

Conformément aux articles 105.1 et 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose le rapport financier 2024 consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant en plus de diffuser les faits saillants du rapport sur le site Internet de la Ville.

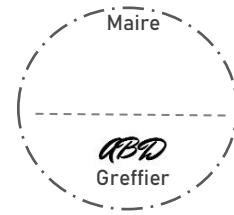
10.2. Liste des commandes approuvées et autorisées du 28 avril au 25 mai 2025 - Dépôt

Conformément aux articles 5.2 et 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la trésorière dépose la liste des commandes approuvées et autorisées par les employés de la Ville pour la période du 28 avril au 25 mai 2025.

10.3. Liste des paiements approuvés du 9 mai au 5 juin 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjudger des contrats et de former des comités de sélection*, la trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 9 mai au 5 juin 2025, totalisant un montant de 5 905 217,35 \$.

10.4. Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) - Quote-part définitive de la Ville de Rosemère pour l'année 2025



2025-06-222

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté son budget pour l'exercice financier 2025 sur une base provisoire avec les données de 2024;

CONSIDÉRANT que les données pour l'année 2025 sont maintenant disponibles;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

DE VERSER à la CMM la somme de 453 234 \$ correspondant à la quote-part définitive de la Ville de Rosemère pour l'année 2025 ainsi que la somme de 2 839 \$ correspondant à la quote-part définitive pour le Service 211 Grand Montréal, le tout selon les modalités prévues à la réglementation.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-690-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.5. Sommes provenant du surplus de l'exercice 2024 - Affectation

2025-06-223

CONSIDÉRANT le surplus de l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville est soucieuse de stabiliser les dépenses d'opération et d'assurer une meilleure gestion du service de dette;

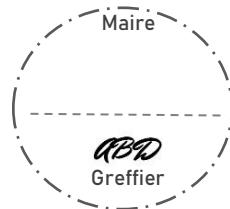
PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par le conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, il est résolu :

D'AFFECTER une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté vers les fonds et réserves financières suivants, afin de pallier aux éventuelles augmentations des dépenses d'opération et d'assurer une meilleure gestion de la dette dans le futur :

- Fonds de stabilisation de dépenses : 250 000 \$.
- Fonds d'infrastructures : 250 000 \$.

Siège	Conseillers	Pour	Contre



1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS

11.1. ENT-145 - Entente avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) relativement à l'accès aux données d'arpentage - Autorisation de signature

2025-06-224

CONSIDÉRANT les relevés d'arpentage réalisés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) en 2024, dans le cadre du Plan de protection du territoire face aux inondations (PPTFI);

CONSIDÉRANT que ces données pourraient être utiles à la Ville de Rosemère, notamment en regard de la planification des mesures d'urgence et de l'appréciation des risques liés aux inondations;

PAR CONSÉQUENT

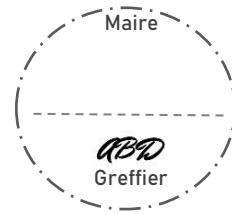
Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER Catherine Joly-Lapalice, ingénierie - Planification et développement durable du territoire, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la licence d'utilisateur.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.2. ST-245 13242 Travaux d'amélioration du drainage - Secteur Cerisiers - Adjudication de contrat



2025-06-225

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 18 mars 2025 sur SÉAO pour le projet ST-245 13242 Travaux d'amélioration du drainage - Secteur Cerisiers, 3 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des soumissions, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Monco Construction inc;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat ST-245 13242 Travaux d'amélioration du drainage - Secteur Cerisiers au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Monco Construction inc., pour un montant total de 2 893 636,24 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le *Règlement d'emprunt 974*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.3. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) - Autorisation de la demande

2025-06-226

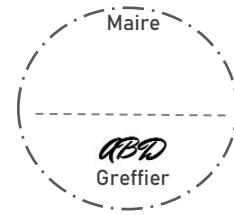
CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et l'aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet pour la réalisation d'aménagements visant à rendre plus sécuritaire et d'encourager le transport actif à l'intersection du chemin de la Grande-Côte et de la rue des Bernaches, déposé relativement à ce programme,



est estimé à 875 000 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 380 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition du conseiller PHILIP PANET-RAYMOND, appuyée par la conseillère MARIE-ELAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER le conseiller en aménagement du territoire à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière.

DE CONFIRMER avoir lu et compris les modalités d'application du programme.

DE CONFIRMER son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

12.1. Pique-nique de l'Association Frosolones - Autorisation

2025-06-227

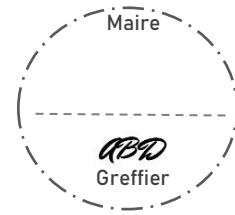
CONSIDÉRANT la demande reçue par la Ville par le représentant de l'Association Frosolones;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un événement communautaire rassembleur, mettant en valeur la diversité culturelle et favorisant l'animation des parcs publics;

CONSIDÉRANT que l'article 36 du *Règlement 794 sur la qualité de vie* requiert une autorisation du Conseil pour ce genre d'événement;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :



D'AUTORISER la tenue de l'événement Pique-nique de l'Association Frosolones, le dimanche 3 août 2025, au parc Charbonneau.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. ÉNONCÉS DES ÉLUS

Le conseiller Philip Panet-Raymond fait un énoncé sur les activités estivales.

La conseillère RoseAnna Cirino fait un énoncé sur le Gala Stellar.

Le conseiller René Villeneuve fait un énoncé sur le règlement sur le mazout.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

15. VARIA

16. CLÔTURE

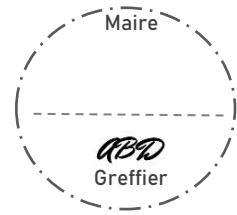
2025-06-228

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE LEVER la séance à 21 h 27.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel - ABSENTE		
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond	X	

16017



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

M^e Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier